

République Française

Département

Bouches-du-Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGUIERES**

13430

SEANCE DU 25 AOUT 2025

**L'an deux mille vingt cinq
Et le vingt-cinq aout à dix-neuf heure,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Henri PONS, Maire de la Commune d'Eyguières.

**Conseillers en
exercice : 29**

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BOYER

**Conseillers ayant pris
part au vote : 25**

Présents : M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme. Virginie ALTEMIR, M. Didier NAL, M. Gérard MIE, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN.

Date de la Convocation :
09/08/2025

Absents : Mme. Patricia BOCCABELLA, M. Vandick GONCALVES, M. Frédéric PUJANTE, M. Jean-Claude SERGEAT.

N°
40-2025

Procurations : Mme. Sandrine POZZI à M. Henri PONS, M. Alain THOMAS à M. Didier NAL, Mme. Lysiane VEIGNAL à M. Michaël RENAUX, M. Alexandre FONTAT à Georges BOUQUET, Mme. Audrey TOURON à Mme. Virginie ALTEMIR, M. Bruno PAILLET à M. Alain BRIEUGNE, Mme. Delphine BONNEL à Mme. Annabel VALENTIN.

**Transmis au contrôle de
légalité le : 27/08/2025**

Objet : Concession de service public relative à l'exploitation, la gestion, et l'entretien de la crèche municipale « Les coccinelles » d'une capacité de 60 berceaux - Approbation du choix de l'attributaire et du contrat avec Leo Lagrange Petite Enfance

Rapporteur : Madame Séverine MONTUORO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.3126-1 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°05-2025 en date du 19 février 2025 portant lancement d'une procédure de mise en œuvre d'une concession de service public sur l'exploitation, la gestion et l'entretien de la crèche municipale « Les coccinelles ».

La gestion de la crèche municipale « Les Coccinelles » est assurée par l'association ENTRAIDE dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu en 2019.

Celui-ci prend fin le 31 août 2025.

C'est pourquoi, par une délibération du 19 février 2025, le conseil municipal de la Commune d'EYGUIERES a approuvé le principe d'une concession de service et a autorisé son Maire à lancer la consultation, à accomplir tous les actes préparatoires.

La procédure a été engagée le 25 avril 2025 avec l'envoi d'un avis de concession aux organes de publication.

Les dates et heures limites de réception des dossiers ont été fixées au 26 mai 2025 à 12h00.

Une seule candidature a été déposée dans les délais à savoir celle de :

- Leo Lagrange petite enfance

Le candidat sortant, à savoir l'association Entraide, n'a pas déposé d'offre dans le cadre de cette consultation.

L'examen de la complétude des dossiers de candidatures a été réalisé le 2 juillet 2025 par la commission de délégation de service public (CDSP) chargée des procédures de concession, et a révélé qu'ils étaient complets pouvant ainsi être analysés.

Cette même commission - réunie le même jour - a ensuite analysé l'offre initiale et a émis l'avis que Monsieur le Maire engage librement toutes discussions utiles avec le candidat.

Deux tours de négociations ont eu lieu avec le candidat les 17 juillet et 6 août 2025.

Le candidat a ensuite été invité à remettre une offre finale pour le 8 août 2025. Cette offre finale a été transmise dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres finales réalisée, il est proposé de soumettre à l'approbation du conseil municipal le choix du candidat Leo Lagrange petite enfance, comme concessionnaire pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres finales, ainsi que le contrat de concession tels que résultant des négociations avec ledit candidat.

Le rapport sur le choix du délégataire annexé à la délibération est présenté en conseil municipal. Il est établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentant les motifs du choix du candidat LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE et l'économie générale du contrat,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le choix de retenir l'association LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE, comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation de la crèche communale « Les coccinelles » d'une capacité de 60 places, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2025,

- **APPROUVE** le contrat de concession de services et l'ensemble de ses annexes tel que résultant du processus de négociation de la concession avec l'association LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE. Le montant de la compensation financière annuelle sera inscrit chaque année au budget de la collectivité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation, la gestion et l'entretien de la crèche municipale « Les coccinelles » d'une capacité de 60 berceaux avec Leo Lagrange Petite Enfance figurant en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

MAJORITE

POUR : 20 (M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN, Mme. Sandrine POZZI, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Alexandre FONTAT, M. Bruno PAILLET, Mme Delphine BONNEL)

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 05 (M. Didier NAL, M. Gérard MIE, M. Alain THOMAS, Mme Virginie ALTEMIR, Mme. Audrey TOURON)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 00

Monsieur Henri PONS
Maire d'Eyguières

